



Intro - Méthodologie

Qu'est ce qu'un centre socioculturel ?	p. 5
Quels sont les objectifs des centres socioculturels ?	p. 6
L'agrément centre social, la circulaire n°2012-013	p. 7
Méthodologie du renouvellement du projet social	p. 9



QU'EST CE QU'UN CSC ?

CENTRE SOCIOCULTUREL

Un projet de territoire

Selon la charte fédérale des centres sociaux et socioculturels adoptée en 2000 à Angers, un centre socioculturel entend être *“un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.”*

Un projet social

Nés en Angleterre à la fin du 19e siècle, les Centres Socioculturels se multiplient en France à l'aube du 20e siècle sous l'impulsion de femmes dont Marie-Jeanne Bassot, fondatrice en 1922 de la Fédération Nationale des Centres Sociaux et SocioCulturels de France (FCSF) mais également des résidences sociales.

Un projet d'éducation populaire

Les centres socioculturels sont issus des “œuvres sociales” qui considéraient que les habitants ouvriers devaient s'organiser localement pour prendre leur vie en main. Très vite le réseau fédéral s'inscrit dans la lignée des mouvements d'éducation populaire reconnaissant à chaque individu la volonté, la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie.

Un projet reconnu et soutenu par les institutions françaises

Le développement des Centres Sociaux et Socioculturels s'amplifie après 1945 grâce à l'investissement de l'Etat. Leur expérience, leur implication au cœur des espaces de vie quotidienne, leur gestion locale et leur pratique de réseau en font des acteurs reconnus de la décentralisation. En 1971, avec l'accord du Ministère de tutelle, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) décide d'étendre sa prestation de services aux Centres Sociaux et SocioCulturels, décision confirmée par la circulaire de 1984, qui fixe les conditions de l'agrément des centres par les Caisses d'Allocations Familiales locales (CAF). De son côté, la FSCF crée le SNAECSO (syndicat employeur), qui marque le début de la professionnalisation des acteurs des Centres Sociaux et SocioCulturels.

Un projet humain, solidaire et démocratique

En 2000, la FCSF adopte une Charte Fédérale des Centres Sociaux et SocioCulturels qui réfère leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices :

- la dignité humaine : reconnaître la liberté et la dignité de tout homme et de toute femme.
- la solidarité : considérer les hommes et les femmes comme solidaires, comme étant capable de vivre ensemble en société.
- la démocratie : vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DES CENTRES SOCIOCULTURELS ?

1

Contribuer au développement local du territoire

Les centres socioculturels placent les rapports sociaux au centre des stratégies de développement. Co-construit avec les habitants et les partenaires, le projet social est façonné ainsi que coordonné à partir des particularités du territoire et de sa population.

2

Privilégier la participation des habitants

Prendre sa vie en main, échanger, participer, décider... Les habitants sont invités à le faire au centre socioculturel. Véritable foyer de démocratie locale, le centre socioculturel place la participation des habitants au cœur du projet.

3

Développer une approche généraliste et collective

Soutenir les initiatives des habitants, les projets des jeunes ; soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur, être garant de l'animation de la vie locale et du lien social. Le centre socioculturel s'intéresse à tout ce qui fait la globalité de l'individu et de la famille. C'est par le dialogue, la participation à des activités et à des projets collectifs que des personnes apprennent à mieux maîtriser leur vie et deviennent ainsi des citoyens actifs.



L'AGRÈMENT CENTRE SOCIAL - UN TEXTE DE RÉFÉRENCE, LA CIRCULAIRE N°2013-013

Depuis 1985, chaque CAF a la responsabilité de l'attribution ou du renouvellement de l'agrément centre social dans le cadre d'un dispositif contractuel établi sur la base d'un projet d'animation globale. Cet agrément ouvre droit à un financement : la prestation de service "d'animation globale".

4 MISSIONS CARACTÉRISENT LE PROJET D'UN CENTRE SOCIOCULTUREL :

1. Un équipement à vocation sociale globale

Ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, un centre socioculturel offre accueil, animations, activités et services à finalité sociale. Il assure une fonction d'animation à la fois globale et locale, excluant la seule juxtaposition d'activités et de services. Ces derniers doivent être en cohérence avec le projet de la structure.

2. Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle

Lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux. Il contribue à dynamiser le tissu social. Il veille à l'accueil des personnes et à la mixité sociale, avec une attention particulière aux familles et aux habitants fragilisés.

3. Un lieu d'animation de la vie sociale

Il doit susciter la participation des habitants à la définition des besoins, aux modalités d'animations locales ainsi qu'aux décisions les concernant. Prenant en compte l'expression des demandes et des initiatives et des habitants, il a vocation à favoriser le développement de la vie associative.

4. Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices

Compte tenu de son action généraliste, concertée et négociée avec les différents acteurs locaux, il contribue au développement des partenariats sur son territoire d'intervention.

LE PROJET SOCIAL, LA CLÉ DE "VOÛTE" DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Un projet d'action global autour des habitants et du territoire

Chaque centre socioculturel élabore pour une durée maximum de quatre ans un projet correspondant au principe d'une action sociale globale autour des habitants de son territoire. C'est le "Projet Social". Cette démarche s'inscrit dans la durée. Elle nécessite par conséquent de mettre en place un calendrier, d'avertir et d'associer à cette démarche les différents acteurs concernés : les habitants, les administrateurs, les bénévoles, les salariés et les partenaires (associations, institutions, collectivités).

Une véritable expérience démocratique

La refonte du Projet Social est une véritable expérience démocratique qui s'inscrit dans l'exercice d'une citoyenneté de proximité de celles et ceux qui y prennent part. Le centre socioculturel se saisit de cette opportunité pour développer et expérimenter des méthodes participatives et incitatives. En cela, la réécriture du projet social est une formidable occasion de produire de l'intelligence collective.

Le moment de « faire centre socioculturel »

Toute la démarche autour du renouvellement du projet social est donc le moment de "faire centre socioculturel". Le processus est une porte d'entrée pour aller à la rencontre des habitants et des acteurs locaux. L'objectif est de leur faire prendre conscience des finalités et missions du CSC.

LES 8 CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AGRÈMENT CENTRE SOCIAL

Selon la circulaire CNAF de 2012, pour agréer un projet social les administrateurs de la CAF étudient la demande d'agrément à travers 8 critères :

- le respect d'une **démarche participative** dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- la formalisation **des modes de participation** effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
- la **pertinence des axes prioritaires** et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- la **cohérence** entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- la **faisabilité** du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- **l'accessibilité** (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- l'existence **d'actions intergénérationnelles**, d'actions favorisant la **mixité des publics** et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- le niveau de **qualification** et le temps de travail du directeur.

Partie intégrante du projet d'animation globale, le projet famille fait l'objet d'un agrément spécifique **"ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE"**

Le projet famille doit :

- répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter-familiales ;
- coordonner les actions et services de soutien à la parentalité ;
- faciliter l'articulation des actions familles du centre socioculturel avec celles conduites par les partenaires du territoire.

MÉTHODOLOGIE DE RENOUVELLEMENT DU PROJET SOCIAL

Rédiger un nouveau projet social nécessite une démarche méthodologique de réflexion, d'implication des parties prenantes et de rencontres qui nécessite de se décentrer de l'action quotidienne. Evaluation de la cohérence de nos actions, définition d'axes d'amélioration, développement, recentrage, reconduction, ajustements aux enjeux sociétaux... autant de choix à faire en fonction de l'évaluation, du diagnostic partagé et de l'ambition que nous souhaitons porter collectivement.

La méthodologie de renouvellement du projet social a été travaillée en réunion de bureau en octobre 2023 et en réunion d'équipe salariés en novembre. Celle-ci a été présentée à nos deux principaux partenaires à l'occasion d'un COmité de PILotage (COFIL) le 13 novembre et validée ensuite en Conseil d'Administration le 11 décembre. La méthodologie détaillée validée est consultable en annexe p.111.

La Fédération des Centres Sociaux de Vendée, par l'intermédiaire de son délégué Frédéric Moreau, nous a accompagné tout au long de ce processus. Nous pouvons recenser 6 étapes dans cette démarche :

1

Le lancement de la démarche – octobre à décembre 2023

Etape présentée précédemment, il s'agissait de définir les étapes du renouvellement du projet social, le rétroplanning, les attendus et la place de chacun. Il a été décidé de constituer un COFIL regroupant des représentants de la municipalité de Dompierre-sur-Yon (3 élus et 2 agents), de la CAF Vendée (Conseillère technique), les membres du bureau et la direction d'EspacYon.

2

Evaluation et bilan du projet en cours – novembre à février 2024

Après avoir fait une analyse de l'évolution du CSC EspacYon, nous souhaitons mener une évaluation de manière associée avec les adhérents et partenaires. Même si les bilans annuels de chaque action sont précieux dans l'analyse (qu'est-ce qui a été réalisé), nous avons voulu prendre de la hauteur pour apprécier la valeur du projet en cours, ses impacts pour nous permettre de mieux apprécier si nous avons atteint les objectifs fixés.

Plusieurs actions sont prévues au cours de cette étape : mesure du niveau de collaboration avec les partenaires, consultation des partenaires (rencontres) et des adhérents (quinzaine du bilan), séminaire d'évaluation administrateurs et salariés.

Un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) collectif avec les autres CSC du département sur le Modèle SocioEconomique (MSE) doit également alimenter cette démarche. Celui-ci se déroulera sur la même période que cette phase.

3

Diagnostic de territoire – janvier à avril 2024

Il s'agit à la fois d'analyser des données statistiques, "froides", du territoire et de les confronter à des données "chaudes" qualitatives via des rencontres avec les acteurs locaux et les habitants du territoire. A la fin de cette étape, un nouveau temps de COFIL est prévu avec la CAF 85 et la Municipalité pour présenter les données collectées et définir des pistes de travail à approfondir.



4

Elaboration et écriture du projet – mai à septembre 2024

Cette étape est délicate car il s'agit de faire des choix, évaluer la pertinence, la cohérence et la faisabilité de nos propositions. Plusieurs temps sont prévus avec un déroulement comme suit pour définir le projet :

- 1 séminaire administrateurs-salariés ;
- 1 soirée construction projet social avec des associations locales, des bénévoles et salariés non-permanents ;
- 1 deuxième séminaire administrateurs-salariés avec un temps de créativité pour donner une identité au nouveau projet social ;
- 1 ou 2 COFIL avec la CAF et la Municipalité en fonction des retours et la nécessité de "revoir la copie".

Suite à cela il s'agira de finaliser l'écriture du projet et de travailler sur les modalités d'évaluation sur la période de juillet à septembre.

La dernière étape étant la validation du projet définitif au CA du CSC Espac'Yon fin septembre pour permettre de le déposer dans les délais d'instruction de la CAF de Vendée.

5

Conventionnement – juin à décembre 2024

Il s'agit de travailler sur le renouvellement de la convention tripartite qui lie la Municipalité de Dompierre-sur-Yon (DSY), la CAF Vendée et le CSC Espac'Yon. La convention finalisée doit être soumise à approbation du CA du CSC d'Espac'Yon et du Conseil Municipal de DSY avant la fin de l'année 2024.

6

Communication du projet 2025-2028 – novembre 2024 à janvier 2025

L'objectif de cette étape est de faire connaître le nouveau projet aux acteurs locaux, partenaires, bénévoles, habitants, etc. Un travail avec un graphiste pour faire un visuel représentant de manière synthétique notre projet est envisagé.